

*Texte de références
pédagogiques du
Centre de Loisirs de
Sospel.*

Sommaire.

I. Finalités de l'association.

- 1) Qui est LSCA / Projet éducatif. (pages 3 à 4)
- 2) Partenariat entre la mairie de Sospel et LSCA. (page 4)

II. Objectifs Pédagogiques du Centre de Loisirs.

- 1) Qu'est ce qu'un Centre de Loisirs ? (page 5)
- 2) Objectifs Généraux. (page 5)
- 3) Objectifs Opérationnels. (page 5)

III. Les moyens / Fonctionnement.

- 1) Le site. (page 6)
- 2) Le public accueilli. (page 6)
- 3) Les horaires d'ouvertures. (page 6)
- 4) Accueils. (page 6)
- 5) Relation avec les parents. (page 7)
- 6) Les inscriptions. (page 7)
- 7) Les activités. (page 8)
- 8) Journée type : Mercredis et Vacances Scolaires. (page 8)
- 9) Hygiène, soins, traitements, régimes. (page 8)

IV. Le personnel.

- 1) Règle de vie, législation, sécurité. (pages 8 à 9)
- 2) Rôle de l'animateur. (page 9)
- 3) Rôle du directeur. (page 9)
- 4) L'évaluation. (page 9)

V. Numéros utiles. (page 10)

I. Finalités de l'association.

1) Qui est LSCA ? / Projet éducatif.

Un Projet Éducatif définit **le rôle et la place** de l'homme dans l'univers qu'il habite, la Volonté (assortie de moyens) qu'il met en oeuvre pour y parvenir.

Loisirs Séjours Côte d'Azur, association adhérente à l'U.F.C.V, est en plein accord avec ses **finalités** qu'elle entend *défendre* et promouvoir.

Notre **Projet Éducatif** vise le développement de la Personne dans toutes ses dimensions : culturelle, économique, physique, politique, sociale et spirituelle. Nous affirmons que la personne est un être unique, identifiable à aucun autre, qui se construit par étapes, de façon permanente notamment dans ce temps privilégié que constitue celui des **loisirs**. C'est un lieu *exceptionnel* où, choisissant *librement* entre différentes actions possibles, la personne se choisit elle-même et s'engage.

Dans cet esprit, L.S.C.A invite toute personne désirant travailler au sein de notre association, à collaborer à la mise en place d'un Projet Pédagogique et à prendre clairement connaissance de nos finalités. Nous souhaitons également *fidéliser* chacun de ceux qui, par la qualité de leur travail et leur investissement dans nos choix d'action, en feraient la demande.

Nos choix d'action et projet d'activité

Nous considérons que les **temps de loisirs** privilégient la construction des personnes en synergie de ceux consacrés à l'École, au travail et à la vie familiale. La différence essentielle réside en ce sens : **la liberté d'entreprendre** y est plus grande.

En effet, les contraintes horaires, de tâches, d'efficacité et de productivité sont réduites à leur plus simple expression. *La relation de dépendance* aux autres, aux structures étant moins pesante, le conditionnement amoindri de nos comportements laisse une grande place à *l'initiative*. Notre liberté de penser, de sentir et d'agir devient plus réelle. Ainsi se trouve facilité la faculté d'explorer des domaines inconnus, d'exercer sa curiosité, d'entreprendre, en un mot de «tenter l'aventure». La mise en situation *directe*, notamment par l'activité ludique, permet au vacancier de s'exercer à manipuler, se manifester autrement, d'exister comme il l'entend ; *laisser sa trace* en détruisant ou en construisant et plus tard imprimer *sa marque*.

C'est un moment fondamental, une occasion unique pour *l'apprentissage* de nouvelles libertés et l'exercice du pouvoir. En choisissant entre des actions possibles, en devenant responsable de ce à quoi elle s'engage, la personne se constitue en participant à un *projet* qui la dépasse, donnant ainsi un *sens* à son histoire et à celle du monde.

En lien avec l'environnement des Centres de Vacances et de Loisirs, le vacancier doit se trouver de façon permanente en situation d'exprimer, d'imaginer, de créer, *d'innover*. Provoquer l'initiative - notamment par le jeu - devient un moyen authentique *d'oser*, de réaliser ses potentialités créatrices sans éluder la confrontation avec les réalités rencontrées, l'affrontement inéluctables dans toute relation aux autres. L'animation devient alors une véritable *philosophie comportementale de vie*, une manière d'être qui façonne la personne dans sa liberté et par sa responsabilité, faisant partie intégralement de **l'éducation**.

En toutes circonstances, **l'animateur** favorisera, permettra, proposera de façon permanente l'accession progressive à l'autonomie des individus et des groupes. Il devra au préalable s'être assuré de *maîtriser* les techniques et méthodes ainsi que la sécurité générale afférente au projet d'activité.

Il ne confondra pas l'activisme - l'activité dénuée de tout concept de la personne évoluant avec un cadre géographique et humain donné - et l'exercice d'un **Projet d'Activité**. Ce dernier est caractérisé par l'adaptation souple et progressive (liée aux capacités du moment en respectant le rythme biologique de l'intéressé), du plaisir d'évoluer à partir d'un centre d'intérêt. Ce même projet indique également en quel sens une volonté consciente et responsabilisée s'exprime clairement. Sa **valeur** enfin repose sur la définition du but visé et l'excellence des moyens employés pour y parvenir.

Notre conception de la personne humaine affirme qu'en aucun cas, l'enfant ne peut être considéré comme un adulte en réduction. **Il est une personne totale, entière, en devenir.**

Médiateur entre le savoir et les valeurs, l'animateur en tant que «personne ressource» s'attachera à promouvoir conjointement les personnes et les communautés en tenant compte de ces deux aspects de la réalité. Cette animation socioculturelle est une pédagogie des loisirs.

Faire participer le plus de gens possible, concernés par leur action n'est pas toujours aisé selon le public auquel on s'adresse ! C'est pourquoi le **Projet Éducatif** de notre association affiche clairement la volonté d'apporter une attention toute particulière, au service de l'accueil, du dialogue, de l'engagement auprès des plus défavorisés.

Dans cet esprit, nous refusons de considérer le monde de la **marginalité** comme une limite à l'action pédagogique. Il importe seulement d'être «clair» quant à la qualité des **adultes** composant les équipes d'intervenants. Joint à des moyens adéquats, faisant parfois appel à des méthodes différentes, l'animation, ici encore, est une **réponse adaptée** à de réels besoins spécifiques. N'excluant pas qu'il puisse y avoir des désaccords profonds avec des actions dangereuses (physiquement et moralement) il est du devoir des responsables d'intervenir, de s'en expliquer et de se **désolidariser** des actions projetées. Enfin dans certains cas limites, de s'y opposer.

Dans son Projet Éducatif, le champ d'action de notre association est de plus en plus confronté à *l'univers tragique des exclus*. Que ce soit la condition sociale, les handicaps de tous ordres, la toxicomanie, la délinquance, l'animation socio-éducative *s'insère* dans un contexte social, économique et politique. Il ne constitue pas un monde à part, coupé des réalités quotidiennes. Il doit (Cf les finalités de l'U.F.C.V) :

- Se préoccuper de favoriser le progrès de chacun sur les plans familiaux, professionnels, personnels et collectifs, aider les individus à devenir des personnes, les groupes à devenir des communautés.

- Avoir présent à l'esprit que l'achèvement de la liberté n'est pas seulement en elle, mais dans la liberté collective et la promotion de l'ensemble. La responsabilité personnelle se développe dans la responsabilité collective de l'organisation sociale, économique et de la politique.

2) Partenariat entre la Mairie de Sospel et LSCA.

Notre volonté à L.S.C.A. est de pouvoir travailler en concertation avec la municipalité de Sospel. De plus, nous pensons que toutes nos actions pédagogiques devront être transparentes. Dans ce sens, nous avons communiqué ce présent document à la municipalité avant même l'ouverture du centre de loisirs et nous ferons parvenir régulièrement les différents projets d'activité élaborés avec l'équipe d'animation.

Pour consolider notre partenariat, nous invitons les élus à assister aux spectacles ou manifestations que nous organiserons dans le cadre du centre de loisirs avec les enfants.

II. Objectifs pédagogiques du Centre de Loisirs.

1) Qu'est-ce qu'un centre de loisirs ?

Nous pensons que le centre de loisirs doit être une structure de loisirs éducatifs, complémentaire de la famille et de l'école, un espace de jeu et d'épanouissement.

La vie des enfants doit être organisée avec l'aide d'adultes attentifs et disponibles de façon à :

- respecter leurs rythmes individuels,
- permettre d'appréhender les plaisirs de la détente, du jeu, des relations avec les autres,
- reconnaître leurs initiatives et favoriser la prise de responsabilité,
- participer aux décisions concernant la vie collective, les activités,
- élaborer et mettre en œuvre des projets individuels et de groupe.

Il ne s'agit pas ici de se contenter de « garder » ou encore de « canaliser » pendant quelque temps des enfants qui ont besoin de s'exprimer et de s'affirmer.

Nous voulons faire du Centre de Loisirs un espace d'épanouissement des enfants, de communication et d'apprentissage à l'autonomie. Nous nous inscrivons dans la continuité de l'école en intégrant une dimension ludique essentielle pour que le Centre de Loisirs soit d'abord un lieu de détente.

2) Objectifs généraux :

- Favoriser l'autonomie du public
- Développer la socialisation
- Sensibiliser le public aux notions de respect sous toutes ses formes (respect d'autrui, de son environnement, etc.) et de politesses (s'il vous plaît, merci, bonjour, au revoir, etc.)
- Respecter les choix de l'enfant et ses expressions.

3) Objectifs opérationnels :

Le matin :

- Accompagner l'enfant dans ce temps particulier de passage de la maison au centre de loisirs.
- Favoriser son éveil pour qu'il commence sa journée dans les meilleures conditions possibles.

Concrètement : un animateur sera chargé de l'accueil des enfants le matin, il aiguillera les nouveaux arrivants. Un autre leur donnera à jouer ou les laissera jouer (jeux de société, dessin, ballon, etc.) et remplira la fiche de régie au grès des emprunts de matériels.

Le midi :

- Avant le repas : préparer les enfants au passage à table par des activités calmes et veiller à leur hygiène en étant attentif à ce qu'ils se lavent bien les mains.
- Pendant le repas : aider les plus jeunes à couper leur nourriture et veiller à ce que les enfants goûtent tous les plats (même un peu...) Dans une démarche d'apprentissage et d'accession à l'autonomie les enfants auront en charge une partie du débarrassage de la table.
- Après le repas : les activités pourront être plus remuantes en évitant de déranger la digestion par des mouvements trop intenses.

Le soir :

- Favoriser la détente tant physique qu'intellectuelle.

Concrètement : chaque animateur sera responsable d'un atelier, un atelier d'extérieur, un atelier d'intérieur et un atelier « accueil des parents » où l'animateur vérifiera l'identité des personnes venant chercher les enfants et répondra aux éventuelles questions (s'il ne peut répondre, il orientera les parents vers le directeur du centre de loisirs.)

III. Les moyens / le fonctionnement.

1) Le site.

Les mercredis et les vacances scolaires : la commune met à notre disposition :

- Dans l'école primaire : la salle de motricité, la salle d'infirmerie.
- 2 salles dédiées au périscolaire au niveau du bâtiment de restauration adjacent à l'école : ces salles accueilleront les enfants âgés de moins de 6 ans (maternels)
- Dans l'école maternelle : 2 salles qui accueilleront les enfants âgés de plus de 6 ans (primaires)
- Les cours des établissements cités ci-dessus.
- Les équipements sportifs de la commune (stade, piscine, gymnase)

2) Le public accueilli.

Age : 3-11 ans révolus

Nombres d'enfants accueillis :

-3-6 ans : 30

-6-11 ans : 42

Effectifs totaux : 72 enfants

3) Les horaires d'ouvertures.

Les vacances scolaires et mercredis : - de 7h30 à 18h00

4) Accueils :

Les maternels : Dans toute notre organisation, nous devons prendre en compte l'âge des enfants et s'adapter à eux. Une attention particulière doit être apportée aux plus petits qui sont à la conquête de leur autonomie physique et sociale. Pour cela, nous veillerons à organiser des lieux et des activités sécurisées, sécurisants et aménagés en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Il est important que l'enfant puisse trouver des moments et des lieux pour se reposer quelques minutes, s'isoler ou regarder les autres sans que cela n'aboutisse à l'exclusion du groupe. **De plus, il ne faut pas oublier que le jeune enfant a besoin d'accompagnement et non d'assistantat dans sa vie quotidienne** (toilette, repas, dodo, déplacement, faire ses lacets, etc.). De ce fait, l'animateur joue le rôle très précis d'accompagnateur de l'enfant pendant toute sa journée.

Le matin : les enfants seront accueillis de 7h30 à 9h00.

Les salles seront aménagées de façon à pouvoir pratiquer des activités libres et calmes (dessins, collage, jeux de société, lecture...) avec un coin où les moins biens réveillés pourront continuer leur nuit.

Les parents seront invités à rester avec leurs enfants de façon à ce que la séparation ne soit pas trop brutale.

Le soir : les parents seront accueillis de 17h00 jusqu'à 18h00.

L'équipe sera particulièrement vigilante lors du retour des enfants le soir chez eux : en vérifiant systématiquement l'identité de la personne venant les récupérer.

5) Relation avec les parents :

Les parents seront régulièrement informés sur le fonctionnement et le déroulement des activités au sein du centre de loisirs. **Un affichage et un accès au programme d'animation seront mis en place.** Les parents seront informés des dispositions à prendre concernant la tenue vestimentaire de leurs enfants ainsi que des éventuelles contributions nécessaires aux activités proposées (collecte de tissu, de papiers, etc.).

L'équipe d'animation se tiendra à leur disposition au moment de l'accueil du matin et du soir pour de plus amples informations : déroulement de la journée, suivi de leurs enfants...

6) Les inscriptions.

Le directeur centralisera les inscriptions.

7) Les activités.

Le cadre sera posé par la direction, c'est à dire le thème et les sorties. Comme un livre où le titre et les chapitres seraient marqués, quant à l'histoire, elle devra être écrite par les animateurs et les enfants...

Pour tenir compte de la spécificité et des besoins de chaque âge et selon les effectifs, les activités seront proposées en fonction de groupes d'âge constitués.

Activités manuelles : dessins, peintures, sculpture, modelage, mosaïques, décoration du centre de loisirs, etc.

Activités de plein air : initiations sportives, jeux d'extérieurs, grands jeux, jeux de piste.

Activités d'expressions : chants, mimes, théâtre, danse.

Plusieurs sorties seront organisées lors des mercredis et des vacances scolaires (musées, accrobranche, événement régional, sorties en mer)

Une participation exceptionnelle pourra être demandée en supplément aux parents.

Les activités seront regroupées autour d'un thème central. (Par exemple thème Afrique : *activité manuelle : fabrication de Djembé ; activité culturelle : lecture de contes africains ; activité sportive : danse africaine ; grand jeu : jeu de piste ; sortie : visite d'un zoo...*)

La piscine.

La piscine municipale de Sospel nous sera ouverte à partir de 11h30 tous les jours sauf le lundi. Les enfants pourront ainsi se rafraîchir durant l'été.

L'activité de baignade nécessite des précautions particulières :

- brassières pour les plus petits.
- appliquer de la crème solaire régulièrement et porter un couvre-chef.
- signaler le groupe au responsable de la sécurité de la piscine (surveillant de baignade) et se conformer à ses instructions.

En outre, les textes législatifs concernant l'encadrement de la baignade stipulent **la présence dans l'eau d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 8 enfants de 6 ans et plus.**

La natation stimule la perception dans l'espace, la coordination des membres ainsi que la résistance à l'effort.

Le tennis

Les enfants âgés de plus de 4 ans auront la possibilité de participer à une séance de découverte du tennis. Les leçons auront lieu au tennis club de Sospel encadrées par un moniteur diplômé d'état. Le groupe sera accompagné par un animateur qui épaulera le moniteur durant les séances.

Le tennis sensibilise les enfants au respect des règles, développe la motricité, stimule le sens du placement et de la perception dans l'espace.

Les minis-séjours en camping.

Il sera organisé durant l'été un mini-séjour de 2 nuitées, sous tente, s'adressant aux primaires. L'effectif ne devra pas dépasser 12 enfants, ils seront accompagnés de 2 animateurs.

Les enfants auront l'occasion de découvrir les joies du camping où ils développeront le sens de la vie en collectivité ; dans le cadre de l'accession à l'autonomie ils participeront aux tâches de la vie quotidienne et seront vraiment en vacances loin de leurs logements habituels.

L'équitation.

Le centre de loisirs proposera aux enfants les plus âgés une séance de découverte de l'équitation.

Les séances seront encadrées par des moniteurs diplômés d'état.

Cette activité développe le sens des responsabilités, apprend le respect des règles et stimule le développement psychomoteur des enfants.

8) Journée type : Vacances scolaires :

07h30-9h00 : accueil des enfants / préparation des salles et du matériel pour les activités de la journée.

9h00-9h30 : présentation de la journée et constitution des groupes pour les ateliers.

9h30-11h15 : activités ludiques adaptées aux participants.

11h15-11h30 : rangement.

11h30- 12h00 : retour au calme, lavage des mains, mise à table.

12h00-13h00 : repas.

13h15-14h45 : temps calme, sieste, préparation des salles et du matériel pour les activités de la journée.

14h45-16h15 : activités ludiques adaptées aux participants.

16h15-16h30 : rangement.

16h30-17h00 : goûter.

17h00-18h00 : accueil, temps calme.

9) Hygiène, soins, traitement, régimes.

Un animateur titulaire de l'A.F.P.S. aura en charge le suivi médical des enfants, la préparation des trousse de secours et la tenue du cahier d'infirmerie. Il s'occupera aussi des petits bobos et signalera au directeur tout problème d'hygiène ou de santé des participants.

Rappel : il est interdit de donner à quiconque des médicaments sans prescription médicale.

En cas de problème, les autorités compétentes seront averties dans les plus brefs délais.

IV. Le personnel

1) Règles de vie, législation, sécurité.

Les animateurs devront veiller au strict respect de la législation (un exemplaire de celle-ci sera à disposition sur le centre).

Lors des sorties hors du centre les animateurs devront se munir d'une trousse de secours chacun, des traitements des enfants si nécessaire, d'une bouteille d'eau, d'un peu de nourriture en cas de malaise, de moyen de communication ainsi que les numéros utiles. Ils vérifieront que l'équipement des jeunes soit adapté à la sortie proposée (vêtements adéquats, coupe-vent, casquette, écharpe, crème solaire, gourde, chaussures, etc.) **Ils devront également remplir le cahier de sortie pour que l'on puisse, à tous moments, savoir où ils sont et avec quels enfants.**

L'encadrement :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Rappel :

- Il est interdit de fumer devant les enfants.
- Les enfants ne fument pas non plus
- L'usage et la détention d'alcool, de drogue ou de toute autre substance ayant pour effet de diminuer la vigilance sont prohibés.
- Toute forme de violence est à proscrire.
- Une tenue et un comportement correct sont exigés que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre.
- Le portable n'est autorisé qu'en cas d'urgence.
- Il est interdit de se trouver isolé ou seul dans une pièce fermée avec un enfant.

Hors du centre :

- Compter les enfants avant, pendant et après.
- Avoir une trousse de secours, les numéros d'urgence et un moyen de communication.
- En cas d'accident prévenir immédiatement les secours et le centre.
- Ne jamais laisser partir les enfants avec quiconque sauf si accord du directeur.
- Fixer une heure de retour
- Ne jamais changer d'itinéraire sans avertir le centre sauf en cas de danger.
- Penser à aménager des temps de repos pour permettre aux enfants de s'hydrater et d'aller aux toilettes.

En bus :

- Tout le monde est assis
- Bonne répartition des animateurs : 1 par issus de secours et les autres équitablement réparties dans le bus
- Etre à l'écoute, prévoir des sacs et des lingettes...
- En cas d'arrêt du bus, bien recompter les enfants avant de repartir.

De manière générale l'équipe d'animation devra faire preuve de bon sens et veiller sur la sécurité morale, affective et physique du public qui lui est confié.

2) Rôle de l'animateur.

Une présence active et effective durant toute la journée.

L'animateur est là pour permettre aux enfants de passer des temps de loisirs agréables. Mais il est surtout là pour assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés. En absence des parents, l'animateur devient référent.

L'animateur élabore les activités, les met en place et s'occupe du rangement du matériel qu'il a utilisé. Les animateurs font partie d'une équipe, donc leurs activités ne doivent pas gêner le travail des autres animateurs et du personnel chargé de l'entretien.

L'animateur est crédible dans la mesure où il est capable de justifier ses paroles et ses actes vis-à-vis des enfants.

Les modes d'actions de l'animateur diffèrent en fonction du lieu, du moment, du groupe et de l'activité :

Laisser jouer : l'animateur définit seulement le cadre du jeu.

Donner à jouer : l'animateur suscite l'envie, il agit sur l'environnement (matériel, lieu, sécurité) et non sur le contenu de l'activité.

Jouer avec : l'animateur est partenaire de l'enfant.

Faire jouer : tout vient de l'animateur, il fixe les règles et organise les activités.

Etre animateur c'est savoir écouter l'enfant, se mettre à son niveau et jouer avec lui.

3) Rôle du directeur.

Il est le garant du centre de loisirs. Il assurera la coordination entre LSCA, la municipalité de Sospel, les familles et le centre de loisirs.

Le directeur gèrera le centre. Il s'occupera des inscriptions, de la partie administrative, de la gestion des ressources humaines et de l'économat.

Il aura un rôle de formateur, il apportera sa technique et son expérience pédagogique.

Il doit être tenu au courant de tout ce qu'il se passe au sein du centre de loisirs (blessures, activités, changements de programme, altercations, problèmes éventuels, etc.)

Si un désaccord d'ordre organisationnel ou pédagogique apparaissait dans le cadre du séjour, le directeur en tant que responsable du centre de loisirs, déciderait et trancherait en dernier ressort.

4) L'évaluation.

Une réunion aura lieu le jeudi pour vérifier la cohérence des projets d'animation avec le projet pédagogique.

Une autre réunion aura lieu si nécessaire pour mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'équipe d'animation afin de favoriser une progression collective et individuelle.

Durant le séjour, tous les animateurs participeront à des réunions individuelles avec le directeur du centre (2 au moins : une en milieu de séjour et une à la fin) **Ensemble, ils rempliront une grille d'évaluation.** Ainsi, il sera possible d'évaluer la progression de l'intéressé durant la période et de faire apparaître ses lacunes et ses compétences.

V. Numéros utiles.

Pompiers	Sospel		18
Gendarmerie	Sospel		17 04 93 04 02 67
Centre anti-poison	Marseille		04 91 75 25 25
S.A.M.U.			15
Hôpital St Roch	Nice	Urgence médicale adulte	04 92 03 33 88
		Urgence	04 92 03 29 81
		Standard	04 92 03 33 33
Hôpital Larchet	Nice	Urgence médicale enfant	04 92 03 60 89
Hôpital La Palmosa	Menton	Urgence	04 93 28 72 40
Médecins	Bessi	Sospel	04 93 04 24 10
	Dubois	Sospel	04 93 04 07 21
	Ferrero	Sospel	04 93 04 18 88
Pharmacie		Sospel	04 93 04 01 48
Dentiste	Colliaux	Sospel	04 93 04 01 36
Infirmier	Lambelain	Sospel	04 93 04 12 20
Mairie de Sospel			04 93 04 33 00 04 93 04 33 04
D.D.J.S. 06			04 93 19 40 00
Services vétérinaires			04 92 96 00 10
Siège Loisirs, Séjours, Côte d'Azur			04 93 85 00 51
Centre de loisirs		Cellulaire	06 86 60 98 62
		Téléphone / télécopie	04 93 04 20 80